

**Présentation du rapport 2013 de l'AMF
sur l'information publiée par les sociétés cotées
en matière de responsabilité sociale,
sociétale et environnementale**

François-Régis BENOIS, Directeur de la Division de la Régulation des sociétés cotées

Maryline DUTREUIL-BOULIGNAC, Conseiller technique, Division de la Régulation des sociétés cotées

PLATEFORME RSE
Séance du 11 février 2014 du groupe de travail n2

Introduction

- 1. La transparence des informations données sur la RSE**
- 2. La comparabilité et la cohérence de ces informations**
- 3. L'intégration de la RSE dans la stratégie et la gouvernance**

Conclusion

Introduction (1/3)

- Rapport publié le 5 novembre 2013
Précédent rapport publié le 2 décembre 2010
- Pas d'obligation pour l'AMF d'établir un rapport chaque année comme en matière de gouvernance, mais une veille active de l'AMF sur ce sujet :
 - Critère d'investissement
 - Développement de la communication des sociétés cotées sur ce thème
 - Evolution récente et à venir des textes (Grenelle II + projet de directive)
- Une étude basée sur des informations publiées par un échantillon et complétée d'entretiens conduits avec quelques parties prenantes
- Une étude centrée sur les principes de transparence, de cohérence et de bonne information conduisant l'AMF à formuler **12 recommandations** (dont 4 nouvelles par rapport à 2010) **et 3 pistes de réflexion**
- Le rapport reprend dans une première partie l'essentiel des évolutions des textes ainsi que les initiatives en cours concernant l'information sur la RSE susceptibles d'être utiles pour les émetteurs

Introduction (2/3)

- **La place de la RSE dans la communication financière des sociétés cotées :**
 - 9% en moyenne du volume des documents de référence
 - Écart-type important : de 2 à 87 pages
 - Moyenne de 11 pages pour les PME-ETI, 36 pages pour les grandes entreprises (28 pages en 2010)
 - Pas d'indicateurs RSE dans les communiqués de presse sur les résultats, mais une présence croissante de ces indicateurs dans les présentations destinées aux analystes
 - Certains acteurs/auteurs relèvent une augmentation de la place de la RSE dans les sujets traités en assemblée générale
- **Exemple : interview présentée en introduction d'un document de référence**
 - *« Si l'on s'inscrit dans le long terme, on ne peut passer sous silence la question de la responsabilité sociale d'entreprise. Dans les dix ans à venir, des sociétés comme X vont être questionnées non seulement sur leur activité et la rentabilité pour leurs actionnaires, mais aussi sur leur citoyenneté, Quelle attitude par rapport à l'emploi ? Quelle contribution à la protection de l'environnement ?... Les actionnaires, qui sont aussi des citoyens, vont de plus en plus investir en priorité dans des groupes qui s'inscrivent dans une économie positive. »*

Introduction (3/3)

- **L'échantillon : 60 sociétés cotées**
 - Représentant près de 40 % de la capitalisation boursière de la place de Paris
 - Sociétés dont les actions sont cotées sur un marché réglementé
 - Pour moitié de grandes entreprises et pour moitié de PME/ETI
 - 30 sociétés du compartiment A, dont 15 faisant partie du CAC 40
 - 12 sociétés du compartiment B et 18 sociétés du compartiment C
 - Une répartition sectorielle large, avec une prédominance du nombre d'entreprises dans 3 secteurs : technologies, services aux consommateurs, industries, reflétant la prédominance de ces secteurs à la cote
- **La méthode**
 - Une analyse conduite essentiellement à partir des documents de référence publiés par les sociétés de l'échantillon, ainsi que des autres informations disponibles sur leurs sites internet
 - Une analyse complétée par une dizaine d'entretiens bilatéraux (responsables développement durable de sociétés cotées, cabinet de commissariat aux comptes, fonds ISR, agence de notation extra-financière)
 - Une annexe présentant une analyse détaillée de quelques indicateurs clés extra-financiers

1. La Transparence des informations sur la RSE

1.1. La présentation de l'information extra-financière

1.2. Le périmètre et le mode de collecte des informations

1.3. La mise en œuvre du principe *comply or explain*

1.4. La revue de l'information par l'OTI

1.5. Le rôle des agences de notation extra-financière

1.6. Recommandations et pistes de réflexion de l'AMF pour améliorer la transparence de l'information

1.1. La présentation de l'information extra-financière

- **L'information RSE est généralement répartie dans plusieurs documents/supports :**
 - Le document de référence
 - Beaucoup de grandes entreprises présentent ces informations dans un chapitre dédié de leur document de référence
 - Les PME-ETI ont surtout enrichi leur rapport de gestion sous l'impulsion de l'évolution des textes
 - Le site internet de la société
 - Des rapports ad hoc sur le développement durable...

1.2. Le périmètre et le mode de collecte des informations

- **Le périmètre des informations : en principe (selon le texte du décret) sur une base consolidée**
 - Mais en pratique, selon les indicateurs, un périmètre variable, même si le périmètre a été élargi depuis 2010
 - Demeurent, par exemple :
 - Des difficultés sur les données sociales ou environnementales liées à des législations nationales différentes
 - Des difficultés à élargir le périmètre sur les données environnementales (on observe souvent un périmètre plus restreint / aux données sociales)
 - 75% des sociétés précisent expressément le périmètre concerné (dont 90% des grandes entreprises)
- **Le mode de collecte des informations est généralement décrit :**
 - En progrès par rapport à 2010 où seulement 40% des sociétés le précisaient
 - Des difficultés liées à l'absence de définitions communes au niveau international
 - Un reporting bien souvent en cours de construction ou de déploiement

1.3. La mise en œuvre du principe « appliquer ou expliquer » (décret « Grenelle II »)

- **Aucun standard de présentation n'émerge réellement :**
 - Une application en générale incomplète (l'exclusion de certains critères n'étant pas toujours justifiée)
 - La présentation ne suit pas nécessairement la logique du décret
 - L'information est hétérogène entre les sociétés
 - Les données quantitatives sont plus rigoureusement renseignées que celles nécessitant des développements qualitatifs
 - Toutefois, certaines sociétés vont au-delà du décret sur certains sujets en définissant des objectifs, en traitant de la prévention des risques, et en définissant des pistes d'amélioration

1.4. La revue de l'information par l'OTI

Rappel : 2012 était une année de transition

- **62% des sociétés de l'échantillon ont demandé à des organismes tiers indépendants (OTI) une vérification plus approfondie de certains indicateurs :**
 - Les sociétés qui n'ont pas eu recours à un OTI ou n'ont pas publié un rapport sont pour 73% des PME-ETI
 - Dans 55% des cas, le rapport de l'OTI ne couvre que certains indicateurs jugés plus pertinents parmi ceux présentés (pratique différente de l'Arrêté qui a une approche plutôt extensive)
 - 63% des sociétés qui ont eu recours à un OTI ont retenu l'un au moins de leurs commissaires aux comptes pour cette vérification
 - L'opinion des OTI est majoritairement une assurance modérée (83% des sociétés qui recourent à un OTI) et à la marge une assurance raisonnable (correspondant à un niveau de sécurité des données plus fort)
 - Dans un tiers des cas, les OTI ont émis des commentaires ou réserves portant notamment sur l'existence d'un périmètre non totalement consolidé ou la consolidation de données hétérogènes

1.5. Le rôle des agences de notation extra-financière

- **1 société sur 4 communique sur le fait d'être notée par une ou plusieurs agences de notation extra-financières :**
 - Il s'agit principalement de grandes entreprises (40% des GE)
 - Le caractère sollicité ou non de la notation n'est pas toujours précisé
- **Par ailleurs :**
 - Les méthodes d'analyse et les critères retenus varient sensiblement selon les agences
 - Certaines agences conduisent en parallèle des missions d'audit et de conseil porteuses de potentiels conflits d'intérêts

1.6. Recommandations et pistes de réflexion de l'AMF pour améliorer la transparence de l'information (1/2)

L'AMF a réitéré certaines de ses précédentes recommandations (2010) relatives :

➤ Au support et à la présentation de l'information RSE

- Préciser dans le document de référence où se trouve l'information complémentaire relative à la RSE, par des renvois vers les autres rubriques du document de référence, ou vers les supports concernés (site internet des sociétés notamment)
- Établir une table de concordance renvoyant à l'information requise par le décret

➤ Au périmètre sur lequel les indicateurs RSE sont présentés

- Préciser le périmètre concerné
- Et l'établir avec la plus grande cohérence possible d'un exercice à l'autre

➤ Au mode de construction des indicateurs

- Présenter la façon dont les sociétés procèdent à la collecte et à la consolidation des données extra-financières

➤ A la présentation de la notation extra-financière

- Présenter les principaux éléments qui ont conduit à la notation

1.6. Recommandations et pistes de réflexion de l'AMF pour améliorer la transparence de l'information (2/2)

L'AMF a également émis deux recommandations nouvelles liées à l'entrée en vigueur du décret « Grenelle II » :

➤ **Pour les éléments requis par le décret non présentés dans le rapport de gestion**

- Fournir des explications circonstanciées lorsqu'une information ne peut être produite ou ne paraît pas pertinente
- Intégrer dans le document de référence un tableau de synthèse des informations non publiées, avec les motifs de cette non-publication

➤ **Pour assurer un lien entre le rapport de l'OTI et les informations présentées**

- Identifier les indicateurs revus par un OTI
- Distinguer les indicateurs faisant l'objet d'une assurance modérée et ceux faisant l'objet d'une assurance raisonnable au terme de la vérification par l'OTI

➤ **Enfin l'AMF invite à réfléchir au niveau français ou européen à une réglementation ou un code professionnel des agences de notations financières qui définirait de grands principes directeurs tels que**

- La prévention des conflits d'intérêts
- La transparence et/ou la rigueur dans la méthodologie retenue

2. La comparabilité et la cohérence des informations RSE

2.1. L'utilisation d'un référentiel

2.2. Le périmètre couvert par ces informations

2.3. Les indicateurs retenus

2.4. Le lien avec les facteurs de risques

2.5. Recommandations de l'AMF en vue d'améliorer la comparabilité et la cohérence des informations

2.1. L'utilisation d'un référentiel

- **L'information délivrée sur la RSE ne se réfère pas nécessairement aux standards existants :**
 - 37% des sociétés de l'échantillon indiquent utiliser un référentiel :
 - ➔ Pour l'essentiel, des grandes entreprises (60% des GE)
 - Les référentiels utilisés sont surtout la GRI (*Global Reporting Initiative*), et des référentiels sectoriels (notamment pétrole et ciment)
 - D'autres sociétés ont construit un référentiel interne

2.2. Le périmètre couvert par ces informations

- Même lorsque la recommandation de l'AMF en matière de transparence est appliquée par les sociétés, donc que les sociétés précisent le périmètre couvert par les indicateurs, il demeure une **grande hétérogénéité entre les entreprises**
- L'analyse de quelques indicateurs clés (conduite en annexe 3 du rapport) montre un **périmètre assez différent d'une société à l'autre** :
 - Groupe
 - Groupe France
 - France
 - Pourcentage des effectifs pour les données sociales
 - Pourcentage du chiffre d'affaires, ou nombre de sites ou d'usines, pour les données environnementales
 - *Etc...*

2.3. Les indicateurs retenus

- Avec l'entrée en vigueur du décret « Grenelle II », toutes les sociétés de l'échantillon présentent désormais des indicateurs extra-financiers :
 - Pour mémoire, 90% des GE en 2010
 - Les indicateurs demeurent hétérogènes entre entreprises sur un même thème :
 - L'hétérogénéité est particulièrement notable sur les indicateurs d'absentéisme et d'égalité hommes-femmes
 - Même si les indicateurs d'émissions de CO₂, d'accidents du travail ou de consommation d'eau tendent à s'homogénéiser, ils demeurent rarement calculés sur des périmètres comparables
 - Dans une même entreprise, ces indicateurs sont le plus souvent relativement comparables dans le temps (au moins sur 2 ans, voire sur des durées beaucoup plus longues : 8-9 ans)
 - Les méthodes de calcul ne sont pas toujours explicitées, malgré des progrès constatés par rapport à 2010

2.4. Le lien avec les facteurs de risques

- **60% des sociétés de l'échantillon fournissent une typologie des risques sociaux, sociétaux et environnementaux auxquels elles sont exposées :**
 - Certaines sociétés indiquent que ces informations relèvent d'une démarche de cartographie des risques
 - Elles sont accompagnées pour 65% des sociétés d'une description de la politique de gestion de ces risques
 - 1 société sur 5 mentionne le montant des provisions pour risques et garanties en matière d'environnement, mais certaines sociétés précisent que l'impact des risques environnementaux est non significatif les concernant

2.5. Recommandations de l'AMF en vue d'améliorer la comparabilité et la cohérence des informations

L'AMF a réitéré ses **précédentes recommandations** visant à fournir une information assurant une meilleure cohérence et comparabilité dans le temps et entre sociétés :

- **Lorsqu'une société mentionne l'utilisation d'un référentiel**
 - Préciser les préconisations du référentiel national ou international retenu et les modalités de mise en œuvre choisies par les sociétés
 - Présenter explicitement les référentiels internes
- **Pour la présentation des indicateurs quantitatifs**
 - Définir les indicateurs retenus et de les utiliser de manière stable dans le temps
- **Pour assurer une cohérence entre la présentation des risques et l'information présentée par ailleurs sur la RSE**
 - Faire le lien entre les facteurs de risques et les procédures de contrôle interne mises en place, y compris pour les risques extra-financiers
- **Nouvelle recommandation de l'AMF**
 - Faire le lien, le cas échéant, entre les risques exposés et les provisions constituées dans les comptes
- **Nouvelle piste de réflexion**
 - Les sociétés relevant d'un même secteur devraient s'accorder sur la manière d'appréhender les thématiques les plus significatives dans leur secteur

3. L'intégration de la RSE dans la stratégie et la gouvernance

3.1. La présentation de la politique en matière de RSE

3.2. La présentation d'objectifs

3.3. L'intégration dans la gouvernance

- Présentation de l'information au sein des comités et du conseil
- Intégration de critères RSE dans les éléments de détermination de la part variable de la rémunération des dirigeants

3.4. **Recommandations et pistes de réflexions de l'AMF relatives aux pratiques d'intégration dans la stratégie et la gouvernance des questions de RSE**

3.1. La présentation de la politique en matière de RSE

- **83% des sociétés de l'échantillon donnent des éléments sur leur politique en faveur du développement durable et de la RSE :**
 - Certaines sociétés précisent que la RSE fait partie ou est intégrée à la stratégie du groupe
 - Quelques sociétés font de la RSE un axe stratégique prioritaire
 - La description des politiques n'est pas toujours accompagnée de la présentation des moyens dédiés à la mise en œuvre de ces politiques

3.2. La présentation d'objectifs en matière de RSE

- **58% des sociétés affichent des objectifs (chiffrés ou non) en matière de RSE :**
 - Une tendance qui s'accroît par rapport à 2010 où la publication d'objectifs concernait 73% des grandes entreprises, contre 85% en 2013
 - Certaines grandes entreprises présentent sous forme de tableau les indicateurs de performance qui les concernent, avec une comparaison dans le temps et une référence à des objectifs
 - 8% des sociétés de l'échantillon indiquent avoir mis en place de nouveaux objectifs RSE en 2013. Les objectifs quantitatifs sont plus précis dans leur chiffrage et l'horizon fixé/ 2010
 - En revanche, le suivi des objectifs antérieurement annoncés n'est pas systématique

3.3. L'intégration dans la gouvernance

Présentation de l'information au sein des comités ou du conseil

- **Un quart des grandes entreprises de l'échantillon disposent au sein de leur conseil d'un comité dédié aux sujets extra-financiers :**
 - Une seule société hors CAC 40 a mis en place un tel comité
 - Certaines sociétés précisent dans le bilan d'activité du conseil que le thème de la RSE y a été discuté
 - La RSE prend une importance croissante dans les organes de décisions internes (10 sociétés indiquent que le directeur du développement durable et/ou de la RSE est membre du comité de direction ou membre du comité exécutif)

3.3. L'intégration dans la gouvernance

Intégration des critères RSE dans les éléments de détermination de la part variable de la rémunération des dirigeants

- **7 sociétés de l'échantillon indiquent avoir indexé en 2012 une partie de la rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux sur des critères de performance extra-financiers :**
 - Ceci concerne 23% des grandes entreprises contre 17% en 2010
 - Des sociétés indiquent que la part variable de la rémunération des collaborateurs ou de dirigeants de filiales inclut des objectifs liés au développement durable

3.4. Recommandations et pistes de réflexions de l'AMF relatives aux pratiques d'intégration dans la stratégie et la gouvernance des sujets RSE

L'AMF a réitéré ses précédentes recommandations concernant :

➤ La description des politiques en matière de RSE

- L'AMF recommande que les sociétés adoptent une présentation claire et précise de leur politique en matière de RSE, en indiquant les moyens consacrés à cette politique

➤ La communication d'objectifs en matière de RSE

- Présenter des objectifs clairs, précis, argumentés et évaluables
- Assurer un suivi de ces objectifs dans les rapports des exercices suivants

➤ L'AMF recommande de **définir de manière précise et explicite les critères quantitatifs et qualitatifs utilisés pour la détermination de la partie variable** de la rémunération des dirigeants indexées sur des critères RSE

3.4. Recommandations et pistes de réflexions de l'AMF relatives aux pratiques d'intégration dans la stratégie et la gouvernance des sujets RSE

L'AMF a émis une nouvelle recommandation et une nouvelle piste de réflexion :

➤ **Recommandation**

- Préciser la composition, les missions et le bilan du comité dédié aux sujets extra-financiers ainsi que son articulation avec les autres comités
- Inscrire à l'ordre du jour d'un ou plusieurs comités du conseil, ou du conseil lui-même, selon une fréquence déterminée par les sociétés, les problématiques de développement durable et de RSE

➤ **Piste de réflexion**

- L'AMF estime que la RSE, qui constitue une composante de plus en plus importante de l'information des sociétés, doit être mieux prise en compte dans le fonctionnement des conseils et l'objectivation de la performance des dirigeants. Les codes AFEP-MEDEF et MIDDLENEXT pourraient ainsi utilement intégrer cette dimension

Conclusion

- **Quel rôle pour l'AMF sur un sujet à la périphérie de ses missions**
 - Quels risques pour l'AMF à ne pas se préoccuper du sujet ?
 - Quels risques à trop s'en préoccuper ?
 - Quel équilibre trouver pour la période 2013-2016 (nouveau plan stratégique) ?
- **Quelles participations en 2014 ?**
 - Participation aux travaux de l'IFA sur la RSE
 - Participation au groupe Europlace sur la RSE/ISR
 - Participation aux réflexions sur l'IIRC
 - Participer si possible aux réflexions de place concernant la création d'un Label ISR pour les fonds, *etc.*
- **Quelles actions concrètes durant les deux prochaines années ?**
 - Publier, le cas échéant, en 2015 un rapport portant sur les fonds ISR (stratégie, documentation commerciale, type de placements, *etc.*)
 - Publier des contenus pédagogiques à destination des investisseurs individuels